

Quelles écoles offrent la concentration?

École Marguerite-Bougeroys (sec. 1 et 2)
154, rue Saint-Charles, Saint-Jean-sur-Richelieu

École Joséphine-Dandurand (sec. 3, 4 et 5)
90, rue Mackenzie-King, Saint-Jean-sur-Richelieu

Le transport scolaire est-il disponible?

Les élèves inscrits dans un programme particulier (Langues et communication, Concentrations sportives et artistiques, Programme d'éducation internationale), qui souhaitent bénéficier du transport et qui ne résident pas dans le bassin de fréquentation de l'école offrant le programme devront prévoir des frais pour le transport. Toutes les informations quant à la tarification se retrouvent dans la section transport du site Internet du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières.

Le centre de services scolaire assure le transport scolaire le matin (de la maison vers l'école) et le midi (de l'école vers l'organisme). Le retour à la maison doit être assuré par les parents après l'activité.

À quoi ressemble une journée type?

L'horaire varie selon les écoles. Le volet scolaire est sous la responsabilité du centre de services scolaire et se donne le matin. Le volet sportif, en après-midi, est sous la responsabilité de l'organismes accrédité par le centre de services scolaire.

Qui sont nos partenaires sportifs reconnus par le MEES?



Gymnastique artistique – Imagym Haut-Richelieu
450 358-6546



Patinage artistique – École de Patinage Les As
450 358-6558 - lesas@videotron.ca



Judo – Complexe sportif Vivacité
450 529-1146 - info@clubjudohautrichelieu.com



Centre de services scolaire
des Hautes-Rivières

Coordonnatrice
coordosae@csdhr.qc.ca
450-359-6411 poste 8646



Centre de services scolaire
des Hautes-Rivières

Athlète

Espoir Relève
Excellence Élite

Rencontre d'informations virtuelle :
Le 30 septembre à 19 heures

Programme Sport-Études



Année scolaire 2021-2022

Le Sport-Études, c'est quoi?

Un programme pédagogique particulier accrédité par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Il est dédié au développement global de l'élève-athlète qui désire atteindre l'excellence sportive tout en réussissant ses études.

C'est pour qui?

Élèves-athlètes reconnus par leur fédération pour leur potentiel sportif (espoir, relève, élite, excellence).

Quels sont les avantages pour l'élève?

- Réaliser son parcours scolaire obligatoire dans un cadre personnalisé;
- Profiter d'un horaire flexible adapté au calendrier des compétitions;
- Développer son sens des responsabilités;
- Bénéficier d'un suivi pédagogique personnalisé;
- Profiter d'un aménagement particulier de l'horaire qui favorise l'excellence;
- Évoluer dans un milieu où les élèves-athlètes partagent une réalité commune;
- Développer l'estime de soi et la confiance;
- Apprendre à bien gérer les performances et les résultats scolaires;
- Permettre quotidiennement un entraînement d'un minimum de trois heures consécutives par jour.

Quelles sont les disciplines pour lesquelles nous sommes accrédités?



Gymnastique artistique

Patinage artistique

Judo

Quelles sont les conditions d'admission?

Volet scolaire

L'élève doit être en réussite, être motivé, engagé dans ses études et être recommandé par son établissement scolaire. Il doit présenter un comportement positif face aux règles de l'école, de l'organisme et du transport scolaire. Enfin, l'élève doit maintenir sa réussite pour poursuivre dans la concentration sports-études.

Volet sportif

- Être reconnu par sa fédération sportive;
- S'engager à poursuivre le programme d'entraînement ou de formation prescrit par l'organisme accrédité;
- Participer, s'il y a lieu, à des compétitions ou à des démonstrations d'envergure locale, régionale, provinciale ou nationale selon les exigences de la fédération sportive.

Volet comportement

- Démontrer de la motivation face à son activité;
- Maintenir une attitude et un comportement positifs face aux règles de la classe, de l'école, de l'organisme et du transport scolaire.

Comment s'inscrire?

- 1 Contacter l'organisme accrédité pour vérifier les préalables nécessaires;
- 2 Remplir le formulaire d'inscription et le faire autoriser par la direction d'école fréquentée;
- 3 Joindre une copie du bulletin de juin de l'année
- 4 Remettre le dossier complet (formulaire d'inscription autorisé et une copie du bulletin) à la direction de l'école fréquentée **AU PLUS TARD LE 15 OCTOBRE 2020.**

Combien ça coûte?

Le coût varie selon le programme choisi. Pour plus d'information, vérifiez auprès de votre organisme sportif. Coût de surveillance du dîner obligatoire.

À savoir

- La préséance sera accordée aux élèves du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières et aux élèves inscrits au programme Sport-Études l'année précédente.
- Ce programme est reconnu par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.
- Pour souligner le développement de l'athlète pour sa préparation technique, 4 unités supplémentaires seront accordées à l'élève chaque année du secondaire.
- En reconnaissance des nombreuses heures d'entraînement, un second code-cours de 4 unités est ajouté en secondaire 4 et 5 pour souligner le temps de préparation de l'athlète.
- Aide à la pension et au déplacement possible.
- Les parents recevront une réponse écrite au cours du mois de novembre 2020, pour l'année scolaire 2021-2022.
- Pour plus d'informations sur le programme Sport-Études du ministère, consultez leur site à l'adresse suivante : <http://www.mels.gouv.qc.ca/loisirsport/sportetudes/>



Pour en savoir plus

Nous vous attendons à la soirée d'information pour les parents

Voir page couverture